LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1 – Accueil par le Président de la LFN

2 – Appel des Délégués

3 – Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2021

4 – Adoption du budget prévisionnel 2022/2023

5 – Modifications Règlementaires

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

6 – Election des Délégués (et suppléants) par tranche de 50 000 licenciés

Accueil du Président

Assemblée Générale – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

- **Minute de silence**
- **Félicitations**
  - ST. MALHERBE CAEN – CALV.B.NORM.
    - Finale de Coupe Gambardella Crédit Agricole
    - Festival U13 Pitch – Filles et Garçons
  - SECTION SPORTIVE du Lycée Emile Littré pour sa victoire au Challenge Jean Leroy et finaliste du Championnat de France UNSS
  - LE HAVRE A.C. : Montée de l'équipe première féminine en D1 F
  - EVREUX F.C. 27 : Montée en N2
  - Coupe de Normandie Football Entreprise : victoire du CA CHEMINOTS STEPHANAIS
- **Accueil et Remerciements**
- **Projets**
- **Arbitrage**
- **Installations Sportives**

ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE

DEAUVILLE – 24 JUIN 2022

- VOTE n°1 -

Approbation du PV

Assemblée Générale Ordinaire– Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

- **Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2021**
  - Roger DESHEULLES, Secrétaire Général Adjoint

- *Publié et transmis aux clubs le 16 juin 2022*

Budget prévisionnel
2022 – 2023

Jean-Luc GIFFARD
Trésorier

HYPOTHESES DE TRAVAIL

Une sortie de pandémie

- Les licenciés ont répondu présents sur la saison 21/22
- Les craintes de difficultés sur la saison prochaine sont faibles
- Des clubs qui ont été aidés par les instances pendant la crise

Hypothèses Budgétaires

- **Des licenciés qui sont revenus**
  - Budget établi sur une base de 98 000 licenciés (contre 111 279 saison 21/22) – vision prudente
  - Reprise de montants au prorata pour les licences (achats /ventes)
  - Pas d'augmentation des tarifs licences malgré une augmentation des tarifs assurance (pris en charge par la LFN)
- **Un pôle espoirs qui se consolide**
  - Encadrement consolidé
  - Transformation de certains contrats d'apprentissage en CDI et CDD
- **Fonctionnement des commissions**
  - Volonté de mixer les réunions en présentiel
  - Optimisation des frais avec une utilisation du pôle espoirs dans le cadre de stages (gains sur l'hébergement et la restauration) et des commissions
- **Des partenariats maintenus**
  - Une relation partenariale maintenue pendant la crise et prise de contact pour de nouveaux partenariats
  - Des subventions qui semblent diminuer –approche prudente en attente des retours
- **Prévision d'une inauguration**
  - Prévision de l'inauguration de la Ligue à la rentrée 2022 – invitation des clubs et institutionnels

Budget 22/23

Assemblée Générale Ordinaire
Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

CHARGES	Budget 2022/2023	PRODUITS	Budget 2022/2023
ACHATS ADMINISTRATIFS	**461 700 €**	**RECETTES ADMINISTRATIVES**	**2 567 630 €**
Licences, Démissions	350 000 €	Licences, Démissions	1 999 930 €
Fourn. Administratives;petit équipement	18 000 €	Amendes et Cotisations	380 500 €
Equipements Sportifs ; ballons	8 000 €	Engagements	127 200 €
EDF, Carburant, Eau	65 700 €	Produits Divers : bons formations; billets;	60 000 €
Objets Promotionnels, médailles coupes	13 000 €		
Informatique; tablettes	7 000 €		
Variation des stocks	- €	**SUBVENTIONS ET PARTENARIATS**	**1 789 699 €**
		Subvention FFF	1 456 720 €
SERVICES EXTERIEURS	**392 100 €**	Subvention diverses	120 000 €
Locations	71 100 €	Partenariats mécénats	212 979 €
Entretien et Assurances	145 500 €		
Billeterie, documentation	38 000 €		
Personnel détaché	500 €	**AUTRES PRODUITS DE GESTION**	**380 300 €**
Honoraires	60 000 €		
Publicité, transport	12 000 €	Stages	342 300 €
Affranch, télécommunications, internet	31 000 €	Journées des ligues & coupe de France	38 000 €
Services Bancaires et cotisations	34 000 €		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**435 000 €**		
Déplacements	135 000 €		
Missions, receptions	255 000 €		
Missions arbitres, obsv.non mutual.	45 000 €		
		REPRISE ET TRANSFERT DE CHARGES	**38 000 €**
IMPOTS ET TAXES	**184 000 €**		
PERSONNEL ADMINIS, TECHNIQUE	**2 190 700 €**		
		PRODUITS FINANCIERS	**18 000 €**
AUTRES CHARGES	**787 129 €**		
Charges de gestion courante	- €	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**42 000 €**
Subventions versées aux districts	727 129 €		
Subventions sec. Sport; Littré; récompenses	60 000 €		
CHARGES FINANCIERES	**40 000 €**		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**- €**		
DOT. AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	**345 000 €**		
SOUS TOTAL	4 835 629 €	SOUS TOTAL	4 835 629 €
EXCEDENT	- €	DEFICIT	- €
TOTAL GENERAL	4 835 629 €	TOTAL GENERAL	4 835 629 €

CHARGES

Assemblée Générale Ordinaire
Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

CHARGES PREVISIONNELS

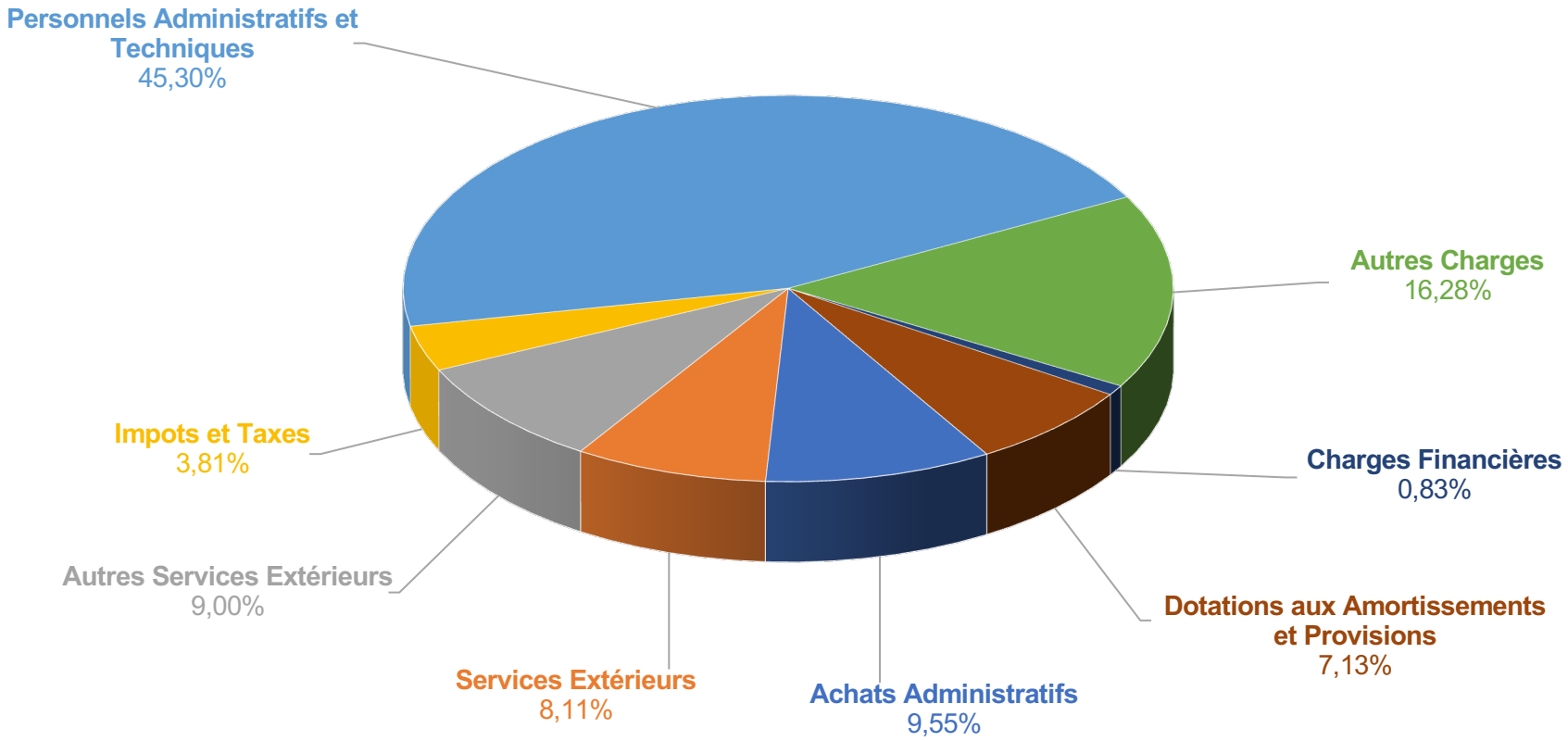

CHARGES

Assemblée Générale Ordinaire
Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

- **Charges de personnel 45,30%**
  - Personnel administratif : 34%
  - Personnel technique : 66% (ETR + formateurs occasionnels + pôle)

- **Détail subvention District : 665 240€**
  - 250 K€ subvention de fonctionnement
  - 209 K€ relative à la part licences
  - 206 K€ : relatifs aux CO LFA
  - 24 K€ : subvention relative aux éducateurs sportifs (boite aux lettres)

- **Dotation Amortissements et Provisions**
  - 225 K€ de Dotations aux amortissements
  - 120 K€ : Provisions pour risques (5 dossiers toujours en cours en instance – pas encore de dates d'audience)

- VOTE n°2 -

PRODUITS

Assemblée Générale Ordinaire
Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

RECETTES PRÉVISIONNELLES

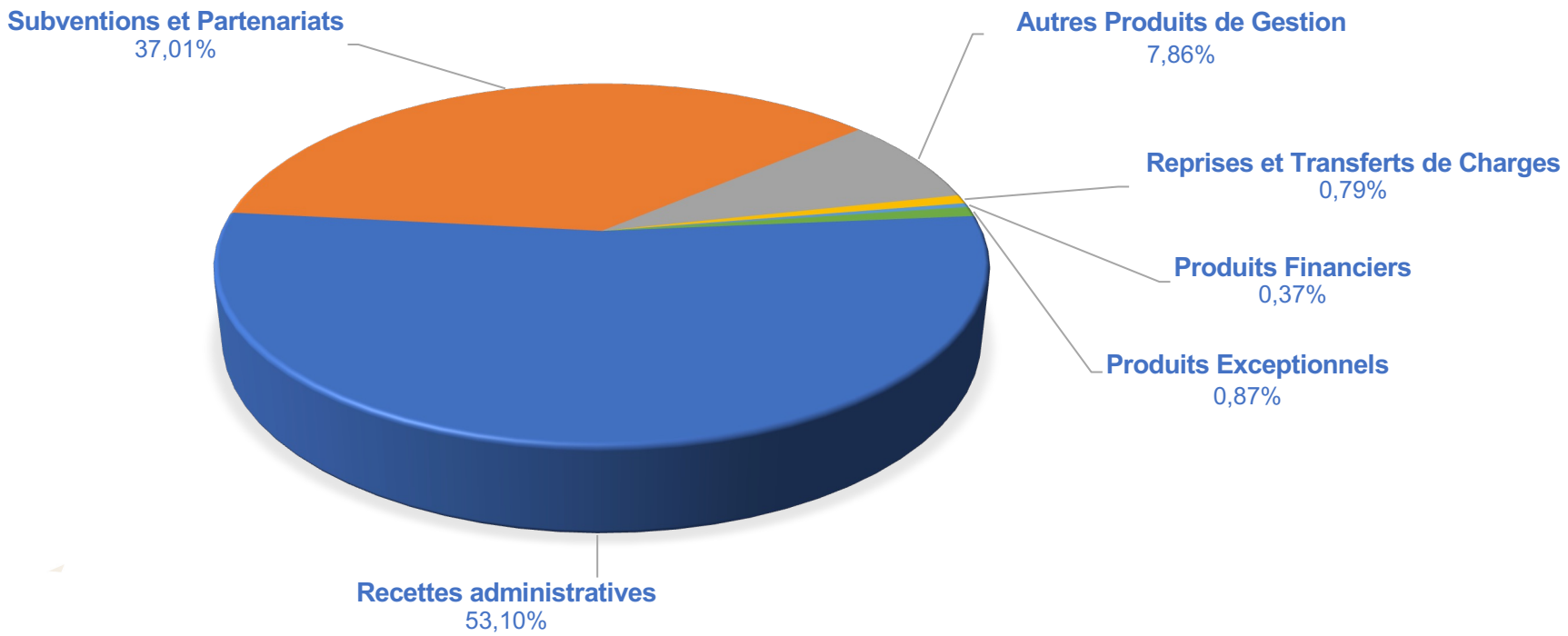

- **Détail des produits exceptionnels**
  - 31K€ - reprise des subventions sur 25 ans pour la construction du pôle et du siège

- **Détail des subventions FFF (1 143 K€) : 37% du budget**
  - 287 K€ : Fonctionnement
  - 294 K€ : ETR
  - 18 K€ : Informaticien
  - 438 K€ : CO LFA
  - 365 K€ : Pôle

Modifications aux textes réglementaires de la Ligue de Football de Normandie

Soumis au suffrage des Délégués des clubs

Jean-Pierre GALLIOT
Secrétaire Général Adjoint

Statut Régional de l'Arbitrage

Le Référent en Arbitrage : article 44

- VOTE n°3 -

Modifications règlementaires

Le Référent en Arbitrage est le licencié responsable au sein du club :

- de l'organisation de l'arbitrage
- du recrutement des candidats à l'arbitrage
- de la valorisation de l'arbitrage
- de l'intégration et de la fidélisation des arbitres

- **Identifié sous Footclubs**
- **Assumant les responsabilités qui lui sont confiées et dont la réalisation est contrôlée**

➢ **Le club est récompensé par l'attribution de bons de formation FIA.**

Applicable à compter de la saison 2022 / 2023

Championnats Régionaux Seniors Masculins

Vœu de l'A.S. PTT CAEN FOOTBALL

- VOTE n°4 -

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Vœu de l'AS PTT CAEN FOOTBALL

Alignement du Règlement du Championnat Seniors Régional 1 sur celui du championnat National 3 (article 19 du Règlement de l'épreuve)

en ce qui concerne :

- le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match = 16
- l'abandon de la procédure du « remplacé/remplaçant »
- Le nombre de changements porté à 5

Championnats Régionaux Seniors Masculins

Vœu de la MALADRERIE O.S.

- VOTE n°5 -

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Vœu de la MALADRERIE O.S.

Abandon de l'écart de 2 niveaux
imposé entre l'équipe accédant d'un club
avec l'équipe supérieure du même club

Championnats Régionaux U18 Masculins

Organisation du championnat Régional 3 en 2 phases

Organisation du championnat U18 Régional 3 en 2 phases

En fin de première phase **(phase d'automne)**

- Relégation de 6 équipes en District : les clubs classés à la dernière place de chacun des 6 groupes

- Accession de 6 équipes des championnats des Districts, à raison de :
  - District du Calvados = 1 équipe
  - District de l'Eure = 1 équipe
  - District de la Manche = 1 équipe
  - District de l'Orne = 1 équipe
  - District de Seine Maritime = 2 équipes

- VOTE n°6 -

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Organisation du championnat U18 Régional 3 en 2 phases

En fin de seconde phase **(phase de printemps)**

- Relégation, pour le moins, de 6 équipes en District : les clubs classés à la dernière place de chacun des 6 groupes

- Accession de 6 équipes des championnats des Districts, à raison de :
  - District du Calvados = 1 équipe
  - District de l'Eure = 1 équipe
  - District de la Manche = 1 équipe
  - District de l'Orne = 1 équipe
  - District de Seine Maritime = 2 équipes

- VOTE n°7 -

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Organisation du championnat U18 Régional 3 en 2 phases

Date d'application :

A compter de la saison 2022 / 2023

Championnats Régionaux U18 Masculins

Réforme des championnats régionaux

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Réforme des Championnats Régionaux U18 Masculins

Suppression des 6 groupes du championnat Régional 3

Evolution du championnat Régional 2
de 2 groupes de 12 équipes vers 4 groupes de 10 équipes

Programmation étalée sur deux saisons

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Réforme des Championnats Régionaux U18 Masculins

Première saison

Evolution du championnat U18 Régional 3

- Réduction à 4 groupes du championnat Régional 3

Soit au total, sur la saison, 26 relégations sur 60 équipes
(16 relégations supplémentaires)

- VOTE n°8 -

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Réforme des Championnats Régionaux U18 Masculins

Seconde saison

Achèvement de la réforme

- Disparition du championnats Régional 3
- Evolution du championnat Régional 2
  de 2 groupes de 12 équipes à 4 groupes de 12 équipes

Soit au total, sur la saison, 31 relégations sur 64 équipes

- VOTE n°9 -

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Réforme du championnat U18 Régional 3

Date d'application :

A compter de la saison 2022 / 2023

Championnats Régionaux U16 Masculins

Réforme du championnat Régional 2

- VOTE n°10 -

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Réforme du championnat Régional 2 U16 Masculin

Evolution du championnat Régional 2

de 3 groupes de 10 équipes vers 2 groupes de 12 équipes,

Sans conséquence en terme de relégation, les championnats U16 concluant l'organisation des compétitions par catégorie d'âge

Programmation planifiée sur une saison

- VOTE n°11 -

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Réforme du championnat Régional 2 U16 Masculin

Date d'application :

A compter de la saison 2022 / 2023

Championnats Régionaux U15 Masculins

Réforme du championnat Régional 2

- VOTE n°12 -

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Réforme du championnat Régional 2 U15 Masculin

Réduction du championnat Régional 2

de 4 groupes de 10 équipes à 3 groupes de 10 équipes,

Soit au total, sur la saison, 16 relégations sur 40 équipes

Programmation planifiée sur une saison

- VOTE n°13 -

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Réforme du championnat Régional 2 U15 Masculin

Date d'application :

A compter de la saison 2022 / 2023

- VOTE n°14 -

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Constitution des championnats Régionaux Jeunes U18 – 16 - & 15

Participation limitée à une seule équipe par club par catégorie

- VOTE n°15 -

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Constitution des championnats Régionaux Jeunes U18 – 16 - & 15

Date d'application :

A compter de la saison 2022 / 2023

Modifications aux textes réglementaires de la Ligue de Football de Normandie

Information des Délégués des clubs

Jean-Pierre GALLIOT
Secrétaire Général Adjoint

Règlement Généraux de la L.F.N.

Surclassement d'un joueur mineur (art. 73)

Tout joueur mineur, interdit de surclassement par un médecin une saison, doit, la saison suivante, produire un certificat médical autorisant son surclassement s'il veut pouvoir jouer en surclassement simple.

Délai de qualification (art. 89)

Le joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence.

Exemple : le joueur dont la licence est enregistrée le lundi 1er août est qualifié le samedi 6 août 2022.

Equipe en Entente (art. 39 bis)

La Ligue peut autoriser une équipe en entente à accéder à ses compétitions régionales à condition que les clubs concernés aient décidé, avant le terme de la saison, lors de laquelle l'entente s'est retrouvée en position d'accéder, de constituer un groupement ou procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus réglementairement.

Licenciés « Technique Nationale » et « Technique Régionale » (art. 97)

Le titulaire peut obtenir une licence de ce type pour 2 clubs dans les conditions cumulatives suivantes :

- Être titulaire d'un contrat de travail au sein de chacun des clubs concernés ;
- Exercer son activité dans des catégories ou des pratiques différentes

Dispense du cachet « mutation » (art. 117)

Un joueur U18 ou U19 quittant son club n'exerçant pas en compétitions de sa catégorie d'âge et de la catégorie Seniors ne sera pas soumis à restriction de participation si dans son nouveau club la seule possibilité offerte est celle de la catégorie Senior.

Nombre de joueurs « Mutations (art. 160)

- Dans les compétitons officielles de Ligue et de District,
- Des catégories U12 à U18,
- En football à 11 ou à effectif réduit,

Le nombre de joueurs titulaires du licence « Mutation » est limité à quatre (4) dont un (1) hors période.

Règlement & Barème disciplinaire

Incivilités commises à l'encontre d'un arbitre

Doublement des peines affichées aux articles 9 à 13 du Barème disciplinaire :

- Article 9 : comportement discriminatoire
- Article 10 : bousculade volontaire
- Article 11 : tentative de brutalité / tentative de coup
- Article 12 : crachat
- Article 13 : acte de brutalité / coup

Contrôle de gestion des clubs

Evolution du champ d'action de la Commission Régionale du Contrôle des Clubs

Extension des compétences de la Commission Régionale
(article 3 de l'Annexe 6 aux Règlement Généraux de la L.F.N.)

La Commission a désormais compétence pour le contrôle des clubs :

- du championnat Féminin Régional 1
- du championnat Futsal Régional 1

Statut Régional de l'Arbitrage

Réforme du Statut Fédéral de l'Arbitrage
Intégration obligatoire au Statut Régional

Modifications règlementaires

Assemblée Générale Ordinaire – Salle de l'Amirauté | 24.06.2022

Réforme du Statut de l'Arbitrage

Article 26 : demande de renouvellement et arbitre changeant de club ;

Article 31 : couverture du club d'accueil en cas d'arbitre changeant de statut ;

Article 33 : couverture du club d'accueil en cas d'arbitre changeant de club ;

Article 35 : changement de club après 5 années consécutives d'appartenance ;

Article 35 bis : démission après 10 années consécutives d'appartenance ;

Article 41 : Obligation des clubs en nombre d'arbitres

Article 41 : couverture de l'arbitre formé au club lors de sa 3ème année consécutive de fidélité,

ASSEMBLEE GENERALE

ELECTIVE

DEAUVILLE – 24 JUIN 2022

- VOTE n°16 -

- **Election de la délégation de la L.F.N. aux Assemblées Fédérales**

  → Représentant les clubs amateurs (2 postes à pourvoir)

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Jean-Luc GIFFARD	Sauveur CUCURULO

Merci de votre attention

NORMANDIE